

N° d'ordre : 01

Année : 2020

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 25/05/2020 à 18h30

**Secrétaire de Séance : ML TRIQUET**

**Présents** : Mr M.BOISSOUT, Mr Ch BOMPARD, Mr R CHAIX, Mme M M DAUBIGNEY, Mr. F.EYNARD, Mr G.FAUCON, Mme S.GADAIS, Mr P LALLIER, Mme M MEYNARDIE, Mme MC.PEYRON, Mr A ROUSTAN, Mr C SALETES, Mme ML.TRIQUET, Mr J VERNAZ

**Procurations** : J CROUZET à ML TRIQUET

**Participation par visio-conférence** : J CROUZET

**Absents** :

Séance ouverte à 18H34

Appel des présents

A l'unanimité le Conseil Municipal décide le huis clos pour raison sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19.

**Le maire sortant passe la présidence à la doyenne du Conseil Municipal, Mme M M DAUBIGNEY**

## « Election du maire »

Sur proposition du président de séance ou sur candidature spontanée.

Vote à bulletin secret, le dépouillement est réalisé par les deux benjamins du conseil Municipal, Melle S GADAIS et Mr G FAUCON

Mr BOISSOUT Maurice est candidat	Nombre de voix :	<b>14</b>
	Vote Blanc :	<b>1</b>

**Mr BOISSOUT Maurice est élu maire** de la commune de CHAMARET

**Suite à l'élection, la doyenne donne la présidence au nouveau maire élu Mr M BOISSOUT**

## « Election des adjoints »

Sur proposition du maire ou sur candidature spontanée.

Vote à bulletin secret, le dépouillement est réalisé par les deux benjamins du conseil Municipal, Melle S GADAIS et Mr G FAUCON.

### Au poste de 1<sup>er</sup> adjoint

Proposition du maire, Mme PEYRON Marie Catherine	Nombre de voix :	<b>14</b>
	Vote Blanc :	<b>1</b>

**Mme PEYRON Marie Catherine est élue 1<sup>er</sup> adjoint** de la commune de CHAMARET

### Au poste de 2<sup>ème</sup> adjoint

Proposition du maire, Mr EYNARD Franck	Nombre de voix :	<b>14</b>
	Vote Blanc :	<b>1</b>

**Mr EYNARD Franck est élu 2<sup>er</sup> adjoint** de la commune de CHAMARET

### Au poste de 3<sup>ème</sup> adjoint

Proposition du maire, CHAIX Robert	Nombre de voix :	<b>13</b>
Mr BOMPARD Christian est candidat	Nombre de voix :	<b>0</b>
	Vote Blanc :	<b>2</b>

**Mr CHAIX Robert est élu 3<sup>er</sup> adjoint** de la commune de CHAMARET

## Délibération « Vote des indemnités des élus (es) ».

Le calcul est réalisé d'après l'indice IB 1027 de la fonction territoriale fixé à 3889€ brut mensuel  
Pour les communes en 500 à 999 habitants, les taux maximum applicables sont fixés à :  
40,3%, soit 1567.27€ brut mensuel, pour le maire  
10.7% soit 416,12€ brut mensuel pour les adjoints

Pour la commune de Chamaret, la proposition est d'appliquer les taux:

Pour les indemnités du maire, 25%, soit 972.25€ brut mensuel, soit 62.35% du maxi

Pour les indemnités du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> adjoints, 7%, soit 272.23€ brut mensuel, soit 65.42% du maxi

Pour les indemnités du 3<sup>ème</sup> adjoint, 4%, soit 155.56€ brut mensuel, soit 37.38% du maxi

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

### **Pouvoirs donnés au maire ».**

Proposition de reconduire la délibération du 18 avril 2014.

Selon document joint et présenté lors du Conseil Municipal

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

### **Délibération « Délégations de signature aux trois adjoints » « Délégués auprès des syndicats)**

En cas d'absence ou indisponibilité du maire, sont données aux trois adjoints les délégations suivantes:

**1<sup>er</sup> adjoint** : D'Officier d'Etat-Civil (acte de naissance, de décès de mariage)  
D'ordonnateur pour tout ce qui est relatif à la comptabilité communale (mandat, devis, etc....)  
Sur sollicitation du secrétariat pour toute correspondance administrative relevant de la compétence du Maire (courrier, urbanisme, arrêtés, PV de mise en péril).  
Gestion du personnel communale.  
Suppléant du maire lors des séances du Conseil Communautaire.

**2<sup>ème</sup> adjoint** : D'Officier d'Etat-Civil (acte de naissance, de décès de mariage)  
D'ordonnateur pour tout ce qui est relatif à la comptabilité communale (mandat, devis, etc,...)  
Sur sollicitation du secrétariat pour toute correspondance administrative relevant de la compétence du Maire (courrier, urbanisme, arrêtés, PV de mise en péril).  
Gestion du personnel communale.

**3<sup>ème</sup> adjoint** : D'ordonnateur pour tout ce qui est relatif à la comptabilité communale (mandat, devis, etc,...)  
Sur sollicitation du secrétariat pour toute correspondance administrative relevant de la compétence du Maire (courrier, urbanisme, arrêtés, PV de mise en péril).  
Gestion des services techniques.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ces propositions et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents les concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

### **Délibération « Nomination des délégués et correspondants »**

**Délégués** auprès du SDED (deux candidats, candidature spontanée)

Mr LALLIER Patrice est nommé délégué auprès du SDED

Mr EYNARD Franck est nommé délégué auprès du SDED

**Délégué** auprès de l'Office de Tourisme (deux candidats, candidature spontanée)

Mme PEYRON Marie Catherine est nommée déléguée auprès de l'Office de Tourisme

Melle GADAIS Sophie est nommée déléguée auprès de l'Office de Tourisme

Nomination du correspondant défense (un candidat, candidature spontanée).

Mr SALETES Charles est nommé correspondant défense.

Représentant de la commune pour la commission départementale de sélection des projets « innover en santé » et élu référent auprès du pôle santé et sécurité au travail (un candidat, candidature spontanée).

Mr VERNAZ Jacky est nommé Représentant de la commune pour la commission départementale de sélection des projets « innover en santé » et est nommé élu référent auprès du pôle santé et sécurité au travail.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider ces propositions et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents les concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

## Délibération « Nomination Conseil Communautaire », délibération de principe

Pour les communes de moins de 1000 habitants, le maire est nommé Conseiller Communautaire de la commune.

Son suppléant est le 1<sup>er</sup> adjoint (selon l'ordre du tableau).

Est nommé Conseiller Communautaire : **Maurice BOISSOUT**

Est nommé suppléante : **MC PEYRON**

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

## Délibération «Vote des subventions aux associations» modification.

Lors de sa séance du 03 mars 2020, le conseil municipal sortant avait voté les subventions aux associations. La subvention pour l'association du Comité des Fêtes était alors de 3500€

Vu l'épidémie de COVID 19 et l'annulation très probable de l'édition 2020 de la fête de la St Barthélemy, la subvention allouée en mars 2020 est ramenée à 150€ (frais de gestion de l'association).

Dans le cas où la fête puisse avoir lieu le Conseil Municipal se laisse la possibilité de revoir sa position.

Selon document joint et présenté lors du Conseil Municipal

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

## Délibération « Autorisation permanente et générale de poursuites » au comptable public, délibération de principe.

Selon document joint et présenté lors du Conseil Municipal

Mise en demeure 15€

Phase comminatoire 15€

Saisie attribution seuil 30€

Opposition à tiers détenteur employeur seuil 30€

Opposition à tiers détenteur CAF seuil 30€

Opposition à tiers détenteur bancaire seuil 130€

Saisie vente immobilier seuil 500€

Autorisation valable pour la durée du mandat.

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de valider cette proposition et de donner tout pouvoir à M le Maire pour viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : 0 Abstentions : 0 Adoptés : **15**

## Décision « validation des commissions »

Selon document joint et présenté lors du Conseil Municipal

## Délibérations et décisions urgentes

### Délibération « Représentation de la commune lors de la vente aux enchères des actifs mobiliers, corporels et incorporels du bar la Cigale de Provence » Fixation d'un prix plafond.

Une vente aux enchères publiques est organisée le 22 juin 2020 à 10h30 du fond de commerce, du matériel et de la licence du bar la cigale de Provence. La mise à prix est de 25 000€.

M le Maire demande au Conseil Municipal à participer à cette vente au bénéfice de la commune et à proposer un prix plafond de 25000 Euros pour l'achat plus les frais pour l'acquisition :

Selon document joint et présenté lors du Conseil Municipal

**Aussi proposition est faite au Conseil Municipal** : de donner tout pouvoir à M le Maire pour assister à cette vente et de viser les documents la concernant.

Soumis au vote : Contre : **1** Abstentions : **3** Adoptés : **11**

## Informations

Charte de l'élu(e) local et charte de déontologie de l'élu(e) au Conseil Municipal de Chamaret

Ces documents seront lus en Conseil Municipal et mis en ligne sur le site internet communale.

**La séance est levée** à 20h15

